



Rentrée 2022



L'édito

IMPÉRIEUSE REVALORISATION...



Frédérique LALYS



Matthieu MAHÉO

*Cosecrétaires généraux
du SNES-FSU Bretagne*

L'école, un enjeu qui doit rester majeur

L'été qui vient de se dérouler, marqué comme jamais par les épisodes de canicule et de sécheresse, a remis, pour un temps, la réalité du changement climatique au centre des préoccupations. **Dans l'agenda gouvernemental, après la guerre en Ukraine et ses conséquences, notamment en termes d'inflation et de pouvoir d'achat, les questions éducatives reculent encore d'un cran.** Elles sont pourtant centrales car l'Éducation est un investissement pour l'avenir.

Préparation de rentrée chamboulée

Dans l'académie, la rentrée s'est préparée dans une situation de tension inédite. La modification des concours avec l'incertitude sur le statut des stagiaires et la pénurie d'enseignants dans certains secteurs ont conduit le Rectorat à organiser un recrutement de contractuels en juin, à inverser et à retarder le calendrier de la phase d'ajustement, amenant des TZR et contractuels à n'apprendre leurs affectations que fin juillet voire début août... avec des conséquences en chaîne sur la préparation de rentrée dans les établissements et une précarisation grandissante de nos métiers.

Discussions dans les établissements : pour gagner du temps ou aboutir ?

Si le ministre Pap Ndiaye cherche à se distinguer, dans sa communication, de son prédécesseur en évitant les médias et en annonçant très en amont les protocoles sanitaires, il va avoir de la peine à tenir les engagements du candidat Macron sur la revalorisation des métiers enseignants. Après avoir adressé sa feuille de route aux enseignants le 27 juin, il s'est employé à tenter de renouer le dialogue. Mais, faute de ligne claire du côté du gouvernement et de véritables marges de manœuvres budgétaires, il peine à incarner le changement. Au point de ressortir de vieilles recettes comme les « grands débats » dans les établissements, promis dès la rentrée...

Engagé-es avec la profession

Le SNES-FSU portera la voix de la profession dans les consultations en cours, à tous les niveaux, mais cherchera également à construire les mobilisations indispensables pour imposer un vrai changement de politique éducative et obtenir une revalorisation inconditionnelle et significative.

Rennes, le 23/08/2022

SPÉCIAL

« RENTRÉE 2022 »

Quelles conditions de rentrée 2022 ? p. 2

Salaires, conditions de travail : quelles consultations dans les établissements ? p. 3

Agir dans son établissement p. 3

Stages syndicaux du SNES et de la FSU Bretagne p. 4

Bilan intra, carrières... p. 5

Accueillir les étudiants et les stagiaires : une priorité ! p. 7-8

Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022



Du 1^{er} au 8 décembre,

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX

avec les syndicats de la FSU

**VOTER FSU,
C'EST AGIR !**



ENGAGÉ-ES **POUR**
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES

La citation

«La perte de pouvoir d'achat des enseignants dans les trois dernières décennies est réellement spectaculaire. Il devient donc fondamental de mettre des moyens dans l'institution elle-même pour changer en France la vision du prestige social des enseignants. [...]»

Une des conséquences négatives de la dévalorisation salariale du métier d'enseignant, c'est que le système scolaire se retrouve aujourd'hui à renforcer les inégalités entre hommes et femmes dans la société. [...]

La réduction du pouvoir d'achat du corps enseignant a entraîné une paupérisation telle que c'est dorénavant les femmes, comme deuxième métier du ménage, qui exercent de façon ultra-majoritaire cette profession. Il ne faut pas négliger cet aspect révélateur de la division du travail par le genre au sein de la société auprès des élèves de 12-13 ans... »

Cecilia Garcia-Peñalosa, directrice de recherche en économie au CNRS, membre de l'École d'économie d'Aix-Marseille, dans *Pour L'Éco*, août 2021 – <https://vu.fr/jcmY>

CONDITIONS DE RENTRÉE DÉNONCER ET ENRAYER LA PRÉCARISATION DE NOS MÉTIERS

Cette première rentrée du deuxième quinquennat d'E Macron ne verra pas d'amélioration des conditions de travail mais bien au contraire l'effet cumulé des réformes et mesures imposées par J.-M. Blanquer.

La crise du recrutement et la réforme de la formation des maîtres risquent d'engendrer localement des situations très tendues : d'une part, une complexification des emplois du temps liée aux divers parcours des étudiant-es et des fonctionnaires stagiaires et d'autre part, une pression accrue sur des personnels moins nombreux pour porter le fonctionnement pérenne des établissements (projets, participation aux instances, tutorat, missions de profs principaux ou missions particulières). En juillet, pour « assurer » la rentrée, le rectorat a organisé un « job dating » afin de recruter de nouveaux contractuels et a modifié le calendrier et les modalités d'affectations de la phase d'ajustement...

Cette précarisation des équipes pédagogiques et éducatives intervient dans un contexte où des élèves ont été fragilisés par la crise sanitaire et nécessiteraient temps et efforts pour réinvestir l'école et les apprentissages.

De plus, le défi pour inclure des élèves de plus en plus nombreux avec des problématiques très diverses reste posé.

Quoi qu'il en soit, le Ministère retire 62 emplois à l'académie. Si la mise à temps plein de certains stagiaires permet d'en limiter les effets, la préparation de rentrée dans les établissements a bien montré que les effectifs par classe resteront globalement élevés



et le nombre d'HSA imposé aux enseignant-es important.

Les Côtes d'Armor et le Finistère sont particulièrement touchés avec, dans ce dernier département, des fermetures de 6^{ème} notamment, décidées en juin. Certaines batailles locales

ont permis néanmoins de gagner des ouvertures de classes. Si 8 postes de CPE sont enfin créés, les Psy-EN, les infirmier-es et les assistantes sociales restent en nombre très insuffisant, comme les AED et les AESH alors que les besoins sociaux et éducatifs sont immenses.

Le jour de la prérentrée et ceux qui suivent, les sections locales du SNES veilleront au respect des droits des personnels. Elles dresseront l'état des lieux réel dans les collèges et les lycées de l'académie (postes non pourvus, effectifs dans les classes, élèves non affectés, conditions de travail...), pourront interpeller les parents d'élèves et l'opinion publique.

Il est nécessaire de construire dès septembre, la mobilisation pour sortir nos métiers de la précarisation et les revaloriser, pour permettre la réussite de tous les élèves et envisager enfin l'école comme un investissement dans l'avenir.

Frédérique LALYS

EXAMENS 2022 : EN QUÊTE DE SENS

La session 2022 des examens a presque pu, pour la première fois depuis plusieurs années, se tenir normalement. Il est donc possible d'avoir une idée de la configuration nouvelle qui fait suite à la réforme du lycée.

Virtuelle reconquête du mois de juin...

Il en ressort que la perspective d'une fin d'année libérée de la « lourdeur » du bac et consacrée davantage aux apprentissages grâce à la « reconquête du mois de juin » est restée illusoire. Au contraire, l'étalement des épreuves sur plusieurs mois désorganise davantage les établissements. La remobilisation et la remise au travail des élèves, concernés ou non par le BAC, semble même plus difficile dans ce nouveau calendrier.

Parcoursup

En Terminale, avec Parcoursup, les jeux sont faits dès le 2^e trimestre et les derniers mois sont parfois considérés par les élèves comme « neutralisés ». La pression sur la notation fait par ailleurs que dans de nombreuses académies, mais dans une moindre mesure en Bretagne, des collègues ont vu leurs notes augmentées sans en avoir été avertis. Inversement, l'harmonisation du contrôle continu a amené à

baisser par endroit des moyennes d'établissement jugées trop hautes... Ces manipulations interrogent sur le sens même que l'on peut accorder à la correction.

Des écarts entre disciplines

Ce qui ne change pas en revanche, et qui tend même à s'aggraver, c'est l'écart entre les disciplines et la lourdeur de la charge de travail qui porte en particulier sur les enseignant-es de lettres, qui enchaînent les corrections et les oraux. En lycée comme en collège avec le DNB, le temps consacré aux corrections des copies est incompressible. Il est nécessaire de mieux répartir la tâche en sollicitant davantage de collègues.

Le SNES-FSU a prévu de rencontrer la DEC pour faire un bilan plus complet de la session des 2022. N'hésitez pas à faire remonter vos remarques à la section académique.

Matthieu MAHÉO

Échos des actions...

Joël Mariteau
@James_Tib_Kirk

6 JUILLET

Belle mobilisation au rectorat @acrennes contre la précarisation dans le service public d'éducation en Bretagne! Le jobdating est une insupportable ubérisation de nos métiers. La revalorisation: la seule option pour garantir la continuité & qualité du service public d'éducat°.



SNES Morbihan
@SNES56

2 JUILLET

Rassemblement pour les défenses des droits des femmes et en soutien aux femmes états-uniennes.
#CourSupreme #avortement #droitdesfemmes



Thomas Hardy
@ardl.com

31 MAI

Stage Education Prioritaire de la @fsu_35. Histoire des politiques de l'EP par @annesoleg1 du @SNESFSU
#EducationPrioritaire



SALAIRES : UNE NOUVELLE « HAUSSE HISTORIQUE » DES RÉMUNÉRATIONS OU UN NOUVEAU « PACTE » POUR TRAVAILLER PLUS ?

La dégradation des conditions de travail des enseignants s'accompagne en France d'une dégradation importante de leurs conditions de vie, en début comme en milieu de carrière. Le fait de démarrer à 1,2 SMIC après 5 années d'étude ne permet plus de se loger et de faire face aux dépenses courantes, a fortiori dans le contexte d'inflation que nous connaissons actuellement. Alors que chacun peut constater que tous les secteurs font face à une pénurie de main d'œuvre –en particulier en Bretagne qui connaît une situation de quasi plein emploi– il est urgent d'agir pour restaurer l'attractivité des métiers enseignants.

Plus personne ne peut ignorer la réalité du déclassement salarial des enseignants et la crise de recrutement qui touche désormais toutes les académies, c'est ce qui a conduit le candidat Macron à promettre une « revalorisation de 10 % des salaires des enseignants », « plus de démarrage de carrière à moins de 2000 € », et même une revalorisation de 20 % pour ceux qui accepteraient un « nouveau pacte » et des tâches supplémentaires. Hélas, la mise en œuvre s'avère plus compliquée quand il s'agit de passer aux travaux pratiques. Le dégel du point d'indice ne permet pas de combler l'inflation, et le budget prévisionnel de l'Éducation Nationale (60,2 Mds) est certes en hausse mais ne permettra pas de tenir toutes les promesses de campagne.

Le ministre Pap N'Diaye qui est chargé de mettre en œuvre les engagements du président de la République a exprimé dans son courrier aux enseignants du 27 juin sa volonté de créer « un choc d'attractivité ». La priorité semble donc aller vers les débuts de carrière, pour pallier le manque d'enseignants et améliorer le rendement des concours. Mais si cela devait conduire les néo-titu-

liaires à gagner plus que les enseignants au 7^e échelon et à stagner pendant 15 ans, le problème ne serait pas résolu...

Concrètement, après le flop du Grenelle de l'Éducation voulu par J.-M. Blanquer pour transformer les métiers de l'enseignement, on peut s'attendre rapidement à voir fleurir dans les établissements des « grands débats » pour « libérer les initiatives » et, de la même manière que dans le cadre des auto-évaluations, chercher comment mieux faire réussir les élèves dans un contexte de pénurie de moyens.

Mais cette fois, il est possible que la question des rémunérations et du « nouveau pacte » enseignant fasse partie des données du problème. Alors que les enseignants dépassent déjà, d'après les décomptes mêmes de la DEPP, les 40 heures de travail par semaine, ce « travailler plus pour gagner plus » n'est pas possible.

Pour le SNES-FSU, la revalorisation sans contreparties est plus que jamais indispensable.

Matthieu MAHÉO

CONSTITUER UNE LISTE AU C.A. POUR FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Rapidement courant septembre, les listes pour le Conseil d'Administration seront à préparer pour s'assurer que la voix des personnels soit entendue dans cette instance délibérative.

Privilégier une liste FSU est un gage de clarté et de transparence pour les électeurs mais la priorité est bien d'investir le C.A. coûte que coûte. Bien sûr, la volonté du ministère de réduire les prérogatives des élu-es, les dysfonctionnements ou la raideur de certains chefs d'établissement, qui oublient la neutralité de leur rôle de président du C.A., peuvent agacer ou décourager parfois, mais l'abandon du C.A. n'est jamais une stratégie payante pour nos métiers.

Les personnels élus au C.A. sont légitimes pour exiger la transparence dans toutes les opérations relevant de l'autonomie de l'établissement (budget et préparation de rentrée par exemple). Renoncer au C.A. revient à renoncer à un espace délibératif et abandonner l'autonomie de l'établissement au seul personnel de direction.

En outre, lorsqu'ils interviennent en séance, les collègues élus sont protégés par leur mandat. Ils sont parfois les seuls autorisés à participer aux audiences accordées par les autorités académiques. Enfin, lorsqu'ils s'expriment publiquement au nom du syndicat qu'ils représentent localement, rien ne peut – et en aucun cas – leur être intenté au nom de « l'exemplarité ».

Pour vous aider, n'hésitez pas à consulter les publications spécifiques du SNES-FSU sur les évolutions réglementaires ou contacter les sections départementales ou académique du SNES pour être accompagné dans vos interventions.

Joël MARITEAU

DES OUTILS POUR AGIR EN C.A.

Vous pouvez vous aider du courrier de l'établissement (S1) qui présente les enjeux ainsi que les références réglementaires des instances, ce qui facilite les interventions. Ces publications, adressées aux Secrétaires d'établissements (S1), peuvent être téléchargées par tout adhérent sur le site du SNES national. www.snes.edu/agissons/ N'hésitez pas à contacter votre section départementale ou la section académique pour toute question ou difficulté.

AED : CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE, UN DÉCRET QUI NE GARANTIT RIEN

Le décret et l'arrêté ont été publiés le 9 août 2022. Le SNES, avec la FSU, avait porté des amendements pour défendre les intérêts des AED, améliorer leurs conditions d'emploi et de rémunération et lutter contre la précarité et pour le respect de leurs missions.

AUCUNE GARANTIE...

En l'état, la réglementation n'apporte pas assez de garanties en matière de lutte contre la précarité des AED (droit non opposable, rémunération, quotité de service garantie). Le SNES avec la FSU porte une tout autre ambition pour des personnels respectés et revalorisés :

- la fin de l'annualisation du temps de travail ;
- le recrutement de tous les AED par les recteurs, en nombre suffisant pour augmenter les dotations des établissements ;
- une revalorisation substantielle du traitement ;
- une affectation académique au barème qui garantit des règles communes et transparentes et assure une égale couverture des besoins en personnels ;
- une formation initiale et continue effective dès la prise de fonction ;
- un strict respect des missions des AED ;
- la possibilité pour les AED de saisir la CCP de toute question professionnelle individuelle (affectation, rémunération, licenciement...) ;
- des dispositifs d'action sociale (caution logement, etc.).

LE SNES ET LA FSU CONTINUENT D'AGIR

La FSU, comme les autres organisations syndicales représentatives au Comité Technique Ministère de l'Éducation Nationale, s'est abstenue sur ce texte. Elle s'adressera avec les autres organisations aux ministres de l'Éducation nationale et de la Fonction publique pour exiger la poursuite des discussions sur ce sujet qui ne peut être clos en l'état.

Le SNES-FSU accompagnera les AED pour faire valoir leurs droits et les invite à prendre contact avec ses sections départementales et académiques.

Pierre-Yves MORÉ

+ d'info : <https://r.snes.edu/CDIAED>

STAGES DE L'OBSERVATOIRE DU SNES BRETAGNE : NOUVELLE SAISON

Le SNES et la FSU Bretagne poursuivent leur action de formation syndicale, essentielle pour décrypter les évolutions et nourrir la réflexion de la profession. Place de l'oral dans l'enseignement à l'heure du « grand oral », collège, lycée... le programme des stages de cette saison 2022-2023 va interroger la recherche et tenter de décrypter les intentions de l'institution et ses projets de réformes, afin d'outiller les collègues.

Frédérique LALYS



L'ÉTHIQUE DES FONCTIONNAIRES FACE AU « NOUVEAU MANAGEMENT PUBLIC »

Mardi 11 octobre à Rennes – Stage organisé par la FSU Bretagne

Le thème de l'éthique et de la responsabilité s'est imposé ces dernières années dans la Fonction publique. Ce stage nous permettra de mieux comprendre ce qui se joue derrière l'irruption de cette rhétorique éthique, mais aussi de débattre des moyens de résister aux injonctions managériales et de la nécessité du combat syndical pour permettre aux agents de garder la main sur leurs métiers.

Intervenantes : Odile JOIN-LAMBERT, professeure à l'Université de Versailles-St Quentin-en-Yvelines, Evelyne BECHTOLD-ROGNON, IA-IPR en philosophie, ancienne Présidente de l'Institut de recherches de la FSU et Paul DEVIN, ancien Inspecteur de l'Éducation nationale et Président de l'Institut de recherches de la FSU.



Stage FSU « habiter en Bretagne », déc. 2021

L'ORAL : ENJEUX ET RISQUES AU SEIN DE LA CLASSE

Mardi 22 novembre à Rennes

La préparation à l'oral et sa mise en œuvre dans les épreuves soulèvent de nombreuses questions. Que recouvre la notion d'oral en classe ? Comment élaborer des situations d'oral permettant aux élèves d'apprendre dans une visée émancipatrice ? Comment s'en saisir pour réduire les inégalités scolaires ?

Intervenantes : Elisabeth BAUTIER, professeure des universités émérite à Paris 8, sociolinguiste et chercheuse en sciences de l'éducation et Camille DAPPOIGNY, IA-IPR de Lettres dans l'académie.



Stage laïcité, nov. 2021

COMMENT RECONSTRUIRE LE LYCÉE APRÈS LES RÉFORMES BLANQUER ?

Jeudi 1^{er} décembre à Rennes

Parcoursup, réforme du baccalauréat, réforme du lycée : la période Blanquer aura profondément bouleversé l'ensemble de l'organisation du lycée. Quel bilan critique dresser de cette politique ? Comment reconstruire un lycée, un baccalauréat et un accès à l'enseignement supérieur dans un souci de démocratisation, d'émancipation et d'amélioration des conditions de travail ?

Avec Claire GUÉVILLE, secrétaire nationale du SNES-FSU, responsable du secteur Lycée.



Stage « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes », déc. 2021

QUEL AVENIR POUR LE COLLÈGE ?

Jeudi 12 janvier à Rennes

Le collège fait face à la violence des politiques de suppressions de postes, de mise en concurrence des disciplines et des établissements, de dégradation des conditions d'études et de travail. Face aux évolutions sociales et économiques, il est interrogé sur son organisation, ses contenus et ses pratiques. Comment penser l'avenir du collège : un collège qui marque l'entrée dans les enseignements disciplinaires du second degré pour poursuivre des études au lycée, dont la culture commune doit être ambitieuse et émancipatrice ?

Avec Anne-Sophie LEGRAND, secrétaire nationale du SNES-FSU, responsable du secteur Collège.



Stage collège, nov. 2019

STAGE DISCIPLINAIRE « MATHÉMATIQUES »

Vendredi 3 février à Rennes

L'actualité dans la discipline est mouvante du fait des réformes de J.M. Blanquer : mise en place des évaluations en Sixième et Seconde, retouches de programmes au collège et refonte complète en lycée, mise en œuvre de la réforme du lycée dont l'architecture a réservé un rôle et un sort particuliers aux Mathématiques ... autant de sujets qui pourront être abordés à l'occasion de cette journée de stage.

Avec Pierre PRIOURET, membre du groupe national Mathématiques au SNES-FSU.

PRENDRE LA MAIN SUR L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Jeudi 2 mars à Rennes

Qu'est-ce qu'évaluer, comment et pourquoi le faire ? Comment mettre l'évaluation au service d'une école plus juste, du quotidien de la classe à la construction du DNB ou du baccalauréat ? Confrontés aujourd'hui à une culture croissante de l'évaluation et de la performance, nous tenterons de comprendre ce qui se joue dans cette pratique inhérente à l'enseignement.

Intervenantes : Laurent TALBOT, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Toulouse II Le Mirail et Sandrine CHARRIER, secrétaire nationale du SNES-FSU, responsable du secteur Contenu.

STAGE « ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES »

Jeudi 15 juin à Rennes

Si au collège, les arts plastiques et l'éducation musicale sont obligatoires, au lycée ces disciplines sont optionnelles. D'autres domaines artistiques sont enseignés dans certains lycées : cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse, arts du cirque. Au collège comme au lycée, ces enseignements peuvent être enrichis par des enseignements ou dispositifs complémentaires : chorales, ateliers, etc. Quels sont l'actualité et les enjeux de ces disciplines après la crise sanitaire, la forte dégradation des conditions de travail en collège et la réforme du lycée ? Comment penser leur articulation avec l'éducation artistique et culturelle ?

Avec Sandrine CHARRIER, secrétaire nationale du SNES-FSU, responsable du secteur Contenu.

Pour vous inscrire à un stage :

- 1 Connectez-vous à notre module : r.snes.edu/StagesBretagne puis validez votre inscription
- 2 Imprimez la demande d'autorisation d'absence fournie, à remettre au plus tard un mois avant la date du stage à votre établissement
- 3 Vous recevrez un courriel quelques jours avant le stage pour vous en préciser le lieu et les modalités de déroulement

MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE, PHASE D'AJUSTEMENT : PREMIER BILAN

Baisse du nombre de stagiaires, fusion d'établissements lorientais, démographie scolaire globalement en baisse : le mouvement intra 2022 s'est déroulé dans des conditions peu favorables.



Martin GEORGES-SAINT-MARC

MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE ET RECOURS : OPACITÉ MAXIMALE

Le ministère avait - année électorale oblige - limité les suppressions de postes, mais le contexte n'a pas incité les collègues à participer aux opérations de mutations. Le nombre de demandes baisse presque continuellement depuis 2017 : 2666 candidat-es cette année, contre 2923 il y a 5 ans. Quant aux résultats favorables, c'est pire encore ! **Seuls 851 collègues ont obtenu une nouvelle affectation, contre plus de 1100 en 2017, soit un quart de mutations en moins en un quinquennat !**

Erreurs et disciplines déficitaires

En l'absence de commissions paritaires, plusieurs erreurs manifestes ont dû être corrigées... après l'annonce des résultats aux collègues, et après interventions de la FSU ! Parallèlement, **l'assèchement de certaines disciplines se poursuit : les postes vacants après mouvement se multiplient en technologie ou en éco-gestion.** Ce manque de personnels titulaires amène dorénavant le Rectorat à bloquer des demandes de détachement vers le supérieur, niant aux collègues la possibilité d'évoluer dans leur carrière.

Recours

Le SNES-FSU est resté à vos côtés tout au long de l'année, depuis l'élaboration de stratégies de vœux jusqu'à l'affectation des TZR et non-titulaires. **Au début de l'été, le SNES a ainsi défendu une cinquantaine de recours déposés par des collègues contestant leur (non-)affectation.** Nos échanges avec le Rectorat ont permis de revoir, provisoirement ou définitivement, près de la moitié des situations.

Martin GEORGES-SAINT-MARC



PHASE D'AJUSTEMENT : NOUVELLE DOCTRINE ?

La situation continue à s'obscurcir pour les TZR et les non-titulaires.

En 2020, ces collègues subissaient de plein fouet la suppression des groupes de travail paritaires qui leur garantissaient jusque là d'être affecté-es en toute transparence à l'année ou sur des suppléances de courtes ou moyennes durées.

Le Rectorat en profitait d'ailleurs la même année pour revoir, sans dialogue syndical préalable, le décompte de l'ancienneté des TZR dans leur zone, au détriment des collègues venant de muter.

Conséquences concrètes des difficultés de recrutement

Cette année, ces personnels subissent des conséquences directes de la désaffection pour les métiers de l'enseignement que l'on observe depuis plus de 15 ans. Afin d'attirer de nouveaux collègues vers nos métiers, le Recteur a en effet décidé de bloquer un certain nombre de supports de remplacement à l'année pour des nouveaux recrutements, au détriment des TZR et non-titulaires déjà recrutés. Mesurant l'ampleur de la réaction suscitée par cette annonce (dont la manifestation du 6 juillet, cf ci-contre), l'administration a annoncé que ces mesures se limiteraient à certaines disciplines et à certaines zones géographiques, plutôt déficitaires.

Un calendrier bouleversé

Cette inversion des critères de priorités d'affectations lors de la phase d'ajustement, cumulée à la démultiplication des formats d'entrée dans le métier a bouleversé le calendrier de la phase d'ajustement.

Au lieu de diffuser la majorité des affectations avant le 14 juillet, comme c'était le cas jusque là, le Rectorat n'a informé les collègues qu'à compter du 20 juillet, les affectations tombant au fil de l'eau tout au long de l'été, avec les conséquences que l'on connaît : établissements fermés, équipes pédagogiques difficilement joignables, matériel non récupérable sur place...

Martin GEORGES-SAINT-MARC

Dernière minute

Le Rectorat reçoit en audience les organisations syndicales le 23 août : retrouvez-en le compte-rendu et nos analyses sur notre site : rennes.snes.edu

MOBILISATION LE 6 JUILLET AU RECTORAT : NON À LA PRÉCARISATION DE NOS MÉTIERS !



C'est pour dénoncer la précarisation des recrutements et de la formation initiale ainsi que les conséquences sur les conditions d'affectation et d'exercice des collègues TZR et contractuels que **le SNES-FSU Bretagne a impulsé une action inter-syndicale au rectorat le 6 juillet dernier**, au moment même, où, ironie de l'histoire, le rectorat organisait un « job dating » (qui ne voulait pas dire son nom) au lycée VHB à Rennes pour reconstituer un vivier de professeurs-remplaçants dans plusieurs disciplines. Plus d'une centaine de collègues y a redit l'urgence d'un collectif budgétaire afin de recruter (notamment les lauréats sur listes complémentaires des concours) et renforcer la formation professionnelle pour une entrée digne et sécurisée dans nos métiers.

Joël MARITEAU

> **Sur notre site : les raisons de la colère**

Vidéo de Frédérique Lalys au rectorat et interview de Matthieu Mahéo sur France Bleu >> <https://r.snes.edu/Mob6Juillet>

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ET PROMOTIONS

Dans un contexte dégradé depuis 3 ans, entre situation sanitaire et suppression progressive des CAPA, la campagne 2021-2022 des rendez-vous de carrière reste un point relativement positif. Si des défauts persistent ça et là (délais de visite non respectés, comptes-rendus en décalage avec les échanges lors du rendez-vous), le calendrier a lui enfin été respecté de bout en bout, pour la première fois depuis 5 ans.

Encore des retards pour les promotions

Ce n'est hélas pas le cas pour les opérations de promotions. La publication très tardive des textes réglementaires par le ministère a encore décalé les publications de listes de promu-es : mi-avril pour les avancements accélérés d'échelons et début de l'été pour les autres promotions (hors classe, classe exceptionnelle, échelon spécial, liste d'aptitude).

Un cadre plus opaque

Plus d'étude des tableaux de promotions, mais des échanges sur le cadre réglementaire et sur les bilans statistiques des campagnes écoulées : voilà le fonctionnement désormais imposé entre administration et syndicats. Là encore, le calendrier peut inquiéter : le bilan des promotions 2021 n'a été étudié qu'en juin der-

nier lors d'un groupe de travail au Rectorat. La FSU y a pointé des inquiétudes légitimes : refus de communiquer les barres de promotion, non respect apparent de certains barèmes, sous représentation de l'académie dans les promotions nationales par liste d'aptitude, ou encore écarts conséquents entre académie et ministère dans le traitement des recours de rendez-vous de carrière.

Le SNES-FSU toujours avec vous !

Réponses aux nombreuses interrogations de collègues concernant leurs carrières, stages « rendez-vous de carrière », défense individuelle des recours en CAPA, interventions en groupes de travail : malgré le nouveau cadre législatif, le SNES-FSU reste aux côtés de la profession !

Martin GEORGES-SAINT-MARC

CAPA ET CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi de « transformation » de la FP fait encore des siennes ! Cette année, le Rectorat a supprimé le groupe de travail inter-corps qui étudiait usuellement en février les demandes de congés de formation professionnelle (CFP). Les collègues n'ont en majorité reçu de retour sur la décision de l'administration qu'à la fin avril, et des CAPA ont finalement été réunies pour étudier les refus entre le 25 juin et le 1er juillet ! Quelques collègues se sont alors vu proposer des CFP à cette période tardive, les obligeant à effectuer d'urgence des démarches d'inscription... lorsque cela s'avérait encore possible!

Martin GEORGES-SAINT-MARC, Fabienne STÉPHAN



Compte-rendus et bilan sur notre site :
[snes.edu/CFP2022Rennes](https://www.snes.edu/CFP2022Rennes)

Rendez-vous de carrière : mode d'emploi !

Quelles sont les dimensions du rendez-vous de carrière ?
Qu'est-ce qui est évalué ?
Quelles sont les modalités de son déroulement ? Quelle incidence sur la carrière ?

Dates et lieux des réunions à définir, à découvrir bientôt sur notre site web : [rennes.snes.edu](https://www.snes.edu)

VIE SCOLAIRE RENTREE EN DEMI TEINTE

La dotation complémentaire de 8 ETP CPE pour la rentrée 2022 constitue un très bon signal, que le SNES et la FSU n'ont eu de cesse de le revendiquer depuis de nombreuses années. Si la diminution du nombre d'établissements sans CPE dans l'académie constitue une amélioration notable (implantation en collège au Faouët, à Rohan, Mauron et à la Fontaine Margot à Brest), elle ne peut occulter les tensions qui perdurent par ailleurs. Il reste toujours de nombreuses situations en collège, LGT ou LP dans lesquels le manque de CPE a des conséquences désastreuses pour les élèves et les personnels. Nos analyses ne sont d'ailleurs pas fondamentalement divergentes de celle du rectorat sur les manques. En revanche, elles divergent, sur la question des compléments de service. Le SNES-FSU s'oppose à ces glissements de postes de CPE entre établissements, simple gestion de la pénurie de moyens qui ne sont par ailleurs pas réglementaires pour les CPE (cf. décret de 1972). **Avec plus d'une trentaine de supports à complément de service, la situation se dégrade toujours plus.** L'effort budgétaire amorcé doit être amplifié avec une programmation pluriannuelle des recrutements.

Pas la moindre dotation complémentaire en revanche pour les AED pour la rentrée. Pourtant le sous-encadrement est là aussi difficilement supportable, en particulier en collège et plus généralement auprès des publics les plus vulnérables. (cf. article sur le CDI pour les AED p. 3). **Nous ne pouvons plus tolérer une école qui fonctionne au rabais, en faisant le choix de recourir à la précarité.**

Pierre-Yves MORÉ



ORIENTATION DES ÉLÈVES ET DES FAMILLES DÉMUNIS

A la rentrée, encore trop d'élèves post 3^{ème} en Bretagne se retrouvent sans place en lycée public pour une formation en voie pro. **Ce sont souvent les élèves et les familles les plus fragiles qui se retrouvent sans solution.** Les nouveaux bacheliers, non plus ne sont pas épargnés par cette politique de réduction de places dans les formations publiques. **Cette situation de pénurie de moyens contribue à une augmentation d'un mal être chez les jeunes qui se traduit par différentes manifestations en lien avec leurs angoisses.**

En raison d'une politique restrictive de moyens, faute de recrutement de Psy-EN, l'accompagnement des élèves tout au long de la scolarité reste fragilisé. Une des missions principales des Psy-EN qu'ils et elles s'efforcent pourtant d'assurer malgré la dégradation sans précédent de leurs conditions d'exercice !

Le SNES-FSU continue d'alerter sur le déficit croissant de Psy-EN avec plus de 1000 postes vacants au niveau national. Or, **si le besoin d'accompagnement face au désarroi des élèves est mis en avant par les politiques, les réponses apportées demeurent des suppressions de postes, le déplacement des missions vers les professeurs et CPE et l'appel de prestataires privés peu scrupuleux en matière de déontologie.**

Le SNES-FSU milite pour une politique d'orientation au sein du service public de l'Éducation Nationale, pour lutter contre les inégalités sociales et permettre un parcours scolaire de réussite pour tous les élèves.

Solenne OGIER

CONTRACTUEL-LES CDD, CDI : RETARDS D'AVANCEMENT INDICIAIRE, ÉCLAIRCIE EN VUE ?

Alerté par de nombreuses situations de retard dans l'avancement indiciaire des collègues contractuels dans l'académie, le SNES-FSU Bretagne est intervenu auprès du rectorat pour que les délais de l'avancement triennal, prévu par le décret n°2016-1171 du 29 août 2016, soient respectés.

En effet, celui-ci prévoit dans son article 10 que « la rémunération des agents contractuels [...] fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans au vu des résultats de l'évaluation professionnelle [...] ou de l'évolution des fonctions dans les conditions fixées par l'article 1er-3 du décret du 17 janvier 1986 [...]. La réévaluation peut également tenir compte de l'évolution du besoin à couvrir. [...] ».

Or, sans aucune concertation en CTA, le rectorat avait réduit l'évaluation professionnelle des collègues à la seule inspection, ce qui a entraîné d'importants retards d'inspection dus au nombre conséquent d'inspections à réaliser, en parallèle des rendez-vous de carrière des agents titulaires. Et conséquemment, d'importants retards dans l'avancement indiciaire des personnels non-titulaires, jusqu'à plusieurs années.

Le SNES-FSU a fait valoir que l'évaluation professionnelle était plurielle et continue, avec une évaluation régulière réalisée par les chefs d'établissement.

Si vous êtes concerné-e par un retard dans l'examen de l'avancement triennal, ou pour toute difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec le secteur « non-titulaire » la section académique du SNES-FSU Bretagne.

Joël MARITEAU



Stage SNES Bretagne spécial évaluation professionnelle des non-titulaires, mercredi 27 novembre : voir p. 8 !

L'IMBROGLIO DE LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE



L'ancienne formule

Avant la réforme, le CAPES (ou le concours de CPE) était placé à la fin du M1 MEEF et l'année de fonctionnaire stagiaire se déroulait durant l'année de M2. Après le concours, la plupart des lauréat-es étaient à mi-temps en formation à l'INSPE et à mi-temps dans leur établissement. Les lauréat-es déjà titulaires d'un M2 recherche à l'université suivaient la même formation, sans avoir à valider le M2 MEEF.

La nouvelle formule

Avec la réforme du concours effective en cette rentrée 2022, les parcours sont plus nombreux et le concours est différé à la fin de l'année de M2 MEEF. Les étudiant-es lauréat-es du concours avec un MEEF sont fonctionnaires stagiaires à temps plein. Seul-es les étudiant-es lauréat-es du concours avec un master recherche sont stagiaires à mi-temps en formation à l'INSPE et à mi-temps dans leur établissement. Le Ministère justifie cette mise à temps plein des fonctionnaires stagiaires issus des MEEF par le fait que durant l'année de MEEF 2, les étudiant-es ont réalisé un stage d'observation et de pratique accompagnée de 6 heures par semaine ou ont accepté un contrat de 6 heures hebdomadaires de prise en responsabilité de classes dans un collège ou lycée.

Frédérique LALYS

ENTRANT-ES DANS LE MÉTIER À LA RENTRÉE 2022 : COMMENT S'Y RETROUVER ?

À la rentrée de septembre, les collèges et lycées sont susceptibles d'accueillir des étudiant-es ou des fonctionnaires stagiaires aux situations d'exercice très différentes. Ce tableau présente toutes ces situations de manière synthétique.



MODALITÉ D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER	DIFFÉRENTS PARCOURS	TEMPS DE SERVICE OU DE SOPA EN ÉTABLISSEMENT	CONDITIONS DE FORMATION	RÉMUNÉRATION OU GRATIFICATION	INDEMNITÉS POUR LES TUTEURS ET TUTRICES
ÉTUDIANT-ES PRÉPARANT LE CAPES EN 2022-2023	Étudiant-es contractuel-es alternant -es en M2 MEEF	Enseignant-es : 6 h en responsabilité les lundis, mardis et mercredis. CPE : 12 semaines réparties sur l'année	Suivi des cours de M2 MEEF et préparation du concours à l'INSPE les jeudis et vendredis. Tutorat terrain + INSPE	695 euros nets par mois + fraction de l'ISOE	800 euros sur l'année
	Étudiant-es en SOPA en M2 MEEF	6h d'observation et de pratique accompagnée <i>Les lundis, mardis et mercredis</i> <i>12 semaines réparties sur l'année pour les CPE</i>	Suivi des cours de M2 MEEF et préparation du concours à l'INSPE les jeudis et vendredis. Tutorat terrain + INSPE	Gratification de 125 euros par mois pendant 10 mois	300 euros par étudiant-e sur l'année <i>(à partager si l'étudiant-e a plusieurs tuteurs ou tutrices)</i>
	Étudiant-es en SOPA en M1 MEEF	Équivalent de 6 semaines sur l'année d'observation et de pratique accompagnée	Suivi des cours de M1 MEEF (préparation du CAPES en 2023-2024) Tutorat terrain + INSPE		150 euros par étudiant-e sur l'année <i>(à partager si l'étudiant-e a plusieurs tuteurs ou tutrices)</i>
FONCTIONNAIRES STAGIAIRES EN 2022-2023	A temps plein <i>Lauréat-es master MEEF et lauréat-es avec expérience significative.</i>	Agrégé-e : 15h Certifié-e : 18h Professeur-doc. : 30h+6h CPE : 35h	13 à 16 jours de formation sur l'année décidée par une commission académique Tutorat terrain	1415 euros nets par mois (échelon 1)	1 250 euros sur l'année
	A mi-temps <i>Lauréat-es master non MEEF et autres situations</i>	Agrégé-e : 7h à 9h Certifié-e : 8h à 10h Professeur-doc. : 15+3h CPE : 18h	2 jours par semaine à l'INSPE les jeudis et vendredis Tutorat terrain + INSPE	1415 euros nets par mois (échelon 1)	1 250 euros sur l'année

Impacts sur la préparation de rentrée

Le rectorat a positionné en fin d'année scolaire des « berceaux » stagiaires à 18 heures et d'autres à 9 heures, sans lisibilité sur le calibrage définitif des lauréats concours mi-temps et temps plein. C'est notamment pour ajuster à la réalité et combler d'éventuels « berceaux » laissés vacants que le rectorat a décidé de procéder à l'affectation des TZR après le mouvement des stagiaires le 18 juillet.

Conditions de travail plus complexes...

Ces nombreux parcours complexifient également l'organisation des services dans les établissements. Malgré nos protestations véhémentes au Comité Technique Académique de juin, le rectorat a demandé aux chefs d'établissement de libérer la journée du jeudi dans l'emploi du temps des stagiaires à temps plein, pour les 13 à 16 journées de formation : ainsi ces collègues débutants ont un service complet et des journées de formation imposées en plus, dans des temps qui devraient être dédiés à la préparation de cours et aux corrections...

Vous pouvez retrouver le détail de ces situations dans l'Abécédaire de rentrée, envoyé à tou-ttes les adhérent-es, ainsi que dans le premier « Courrier de S1 », publié à la fin du mois d'août par le SNES national.

LEXIQUE

MEEF (master)
Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

SOPA
Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée



ACCUEILLIR SYNDICALEMENT LES ÉTUDIANT·ES ET STAGIAIRES : UNE IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ !

Les militant·es de la section académique ont assuré des permanences jusqu'au 21 juillet pour aider les stagiaires à formuler leurs vœux ou des demandes de révisions d'affectation. Ils les accueilleront lors des journées de prérentrée puis de permanences hebdomadaires à l'INSPE.

Dans les établissements, les syndiqué·es ont un rôle important à jouer. A la rentrée, plus que jamais, il faudra veiller aux services attribués aux stagiaires. Pour tous les stagiaires, dans la mesure du possible, le Ministère recommande un maximum de deux niveaux d'enseignement, d'éviter l'intégralité d'un service en SEGPA ou dans des classes à examen. Les stagiaires n'ont pas vocation à effectuer des heures supplémentaires. La quotité hebdomadaire de service prévue doit impérativement intégrer les pondérations en lycée et les réductions existantes (pour les enseignants de SVT et Sciences physiques en collège ou en cas d'affectation sur deux communes différentes). N'hésitez pas à nous interroger en cas de doute.

Face à une conception et une mise en œuvre rétrogrades de l'entrée dans nos métiers, la solidarité syndicale est plus que jamais nécessaire...

Frédérique LALYS



UNE RÉFORME INACCEPTABLE

Cette réforme va à l'encontre d'une entrée dans le métier sereine, bien rémunérée et formatrice et contribue à alimenter la crise de recrutement dans nos métiers. Elle précarise les étudiant·es et les met dans des situations intolérables : trop peu de temps de préparation du concours, trop peu de temps de formation didactique et pédagogique. L'année de fonctionnaire stagiaire devient aussi très difficile pour un nombre significatif de stagiaires, placés dorénavant en responsabilité à temps plein.

Pour revaloriser nos professions, les syndicats de la FSU demandent un service à tiers temps placé sur celui du tuteur ainsi déchargé. Ils revendiquent également la revalorisation salariale de nos métiers, l'arrêt de la contractualisation des étudiant·es (au profit d'un statut d'étudiant·es-fonctionnaires) et la hausse des indemnités de tutorat.

FL

Dernière minute

LES STAGIAIRES ENFIN EXONÉRÉS DE LA CVEC !

Les fonctionnaires stagiaires étaient assujettis à la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus) depuis 2018, au moment de leur inscription à l'INSPE. Depuis le début, les syndicats de la FSU dénoncent son règlement obligatoire et viennent d'obtenir sa suppression.

+ d'infos : <https://r.snes.edu/ExoCVEC>

STAGE NON-TITULAIRE : « PRÉPARER SON ÉVALUATION PROFESSIONNELLE »

Le SNES Bretagne propose un stage spécifique sur la question de l'évaluation professionnelle des personnels enseignants, CPE et PsyEN non-titulaires. L'objectif est d'interroger les différentes dimensions de l'évaluation professionnelle et ses incidences sur la carrière ; que ce soit en inspection ou pour un concours de recrutement (RAEP).

JM

Quelles sont les modalités de l'évaluation professionnelle des collègues contractuel·es ? Quelle incidence sur la rémunération ? Qu'est-ce qui est évalué ? Quelles sont les attentes de l'institution ? Comment préparer son inspection ? Comment s'inscrire dans une démarche de formation ? ...

Mercredi 27 novembre 2022 au siège de la FSU 35, 14 rue Papu à Rennes – De 10h à 12h15 et de 13h45 à 16h30.

inscription en ligne : r.snes.edu/StagesBretagne

Stage ouvert à tou·tes les collègues syndiqué·es comme non syndiqué·es. Conformément à sa politique de stages syndicaux, le SNES rembourse les frais de déplacement aux collègues adhérents.

SE SYNDIQUER, C'EST AGIR ENSEMBLE !

Bénéficier d'informations précises sur les concours, le métier, la formation, la titularisation, la carrière ou les évolutions du système éducatif...

Porter collectivement un projet global d'éducation plus juste qui défend une culture commune émancipatrice exigeante !

Facile

Adhésion en ligne, facilités de paiement...

Participer à des stages syndicaux... Recevoir des publications nationales et académiques, des méls d'alerte... Accéder à des services spécifiques dans l'espace adhérent·e du site...

Ne pas rester isolé·e : être aidé·e pour agir dans son établissement...

Utile

Développer des collectifs solidaires pour agir ensemble

Peser sur la définition de nos missions, exiger une formation initiale et continue plus ambitieuse !

Se joindre à un réseau d'adhérent·es solidaires qui défend une certaine idée de l'École et de ses métiers...

Pas cher !

Cotisation proportionnelle au salaire, 66 % remboursés par les impôts !



Défendre collectivement nos droits, se battre ensemble pour améliorer nos conditions de travail et de rémunération...

Être conseillé·e pour sa mutation ; être appuyé·e dans ses démarches et auprès de l'administration par des élu·es expérimenté·es...

LA SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE AU SNES-FSU, ÇA COMPTE !

LE SNES-FSU ne peut fonctionner (frais de locaux, de déplacements des militant·es...) que grâce aux cotisations de ses adhérent·es !

<https://r.snes.edu/Adhesion>

SNES BRETAGNE n°157 – Août-Septembre 2022 – Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

SNES Bretagne, 24 rue Marc Sangnier 35200 RENNES – Tél. 02.99.84.37.00 – Mél: s3ren@snes.edu – Site: rennes.snes.edu – Twitter: [Snes_Bretagne](https://twitter.com/Snes_Bretagne)

Directeur de la publication : **Matthieu MAHÉO** – CPPAP : 1125 S 05594 – Rédacteur en chef / PAO et réalisation : **Joël MARITEAU**

Rédaction : F. LALYS, M. MAHÉO, F. STÉPHAN, M. GEORGES-ST-MARC, S. OGIER, P.Y. MORÉ, J. MARITEAU – Conception et mise en page militantes

Impression : GPO – Thorigné – Tél. 02.99.62.49.40 – Imprimé sur le papier certifié développement durable

IMPRIM'VERT®

